UMS SENTIERS NATURE

Club de randonnée pédestre
Affilié à la Fédération Française de la Randonnée sous le N° 000370

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION 2026-2027

La période de renouvellement des cotisations est échelonnée du **1er septembre au 15 octobre 2026**.

NOM :

Prénom : N° licence :

N° de Portable : Email :

Attestation pour participer aux activités

☐ **Je complète le document d'attestation (annexe 9)** Conseils de santé et attestation sur l'honneur**.**

J'autorise la publication des photos réalisées dans le cadre de l'activité du club sur le site. Je peux demander, à tout moment, la suppression d'une photo, auprès du gestionnaire du site.

Je souhaite participer aux activités du ☐ Mardi, ☐ Mercredi, ☐ Jeudi, ☐ Vendredi, ☐ Samedi ☐ Dimanche, aux séjours ☐

Tarifs du renouvellement d'adhésion (voir au dos, les particularités de chaque licence)

☐	**45 €**	Cotisation annuelle du club + licence individuelle avec assurance accident corporel de la FFR
☐	**57 €**	Cotisation annuelle du club + licence individuelle avec assurance multi loisirs de la FFR
☐	**12 €**	Cotisation annuelle au club pour les adhérents ayant une licence dans un autre club reconnue par la FFRP (joindre la photocopie de la licence)
☐	**10 €**	En option : abonnement au magazine trimestriel « Passion Rando »
☐	**15 €**	Majoration pour un renouvellement après le 15 octobre

Après le 15 octobre une majoration du tarif de renouvellement de **15 €** sera appliquée.
Possibilité de grouper les 2 cotisations dans un même paiement pour les couples

A renvoyer à la secrétaire pour le renouvellement :

- Ce document complété et signé et le document annexe 9 par courrier (paiement par chèque) ou par mail (paiement par CB)
- ☐ Paiement par chèque à l'ordre de : **UMS Sentiers Nature, il sera encaissé après le 15 octobre**.
- ☐ Paiement par CB la secrétaire vous donnera la procédure d'accès au site de paiement à réception du document par mail.

Quel que soit le mode de paiement, sans ces documents de renouvellement, le club n'acceptera pas le renouvellement de l'adhésion.

Isabelle TARTONNE
7 allée Robert Desnos
isabelletartonne@orange.fr
Tél : 06 76 07 12 34
77420 Champs-sur-Marne

A Le

Lu et approuvé Signature

Choix de la licence :

► Licence unique option : responsabilité civile et accident corporel

Couvre les activités de randonnées pédestres et de loisirs de plein air, avec assistance et rapatriement pour toutes formes de marche : marche nordique, audax, marche d'endurance, marche aquatique, longe côte, raquettes à neige, ski de fond, randonnée nordique etc ...

► Licence unique option : responsabilité civile, accidents corporels et Multiloisirs

Couvre, en plus des activités précédentes :
- la randonnée glaciaire avec parcours sur glaciers, passage de petite escalade et, plus généralement dès que l'itinéraire exige en toute circonstance une technique et/ou un matériel spécifique à la haute montagne sans toutefois dépasser la cotation PD (Peu Difficile), via ferrata.

- des activités voisines fréquemment pratiquées par le randonneur : sports de glisse hivernaux (ski alpin sur piste et hors-piste dans le domaine des stations, ski de randonnée/ski alpinisme, snowboarding, snowkite), activités nautiques (canoë-kayak en eau calme, eau vive, en mer, canyonisme, raft), courses et autres formes de randonnée (course d'orientation, trail), cyclotourisme, VTT, randonnée équestre.

La licence délivrée par la Fédération Française de Randonnée est ***valable du 1er septembre de la saison jusqu'au 31 août de l'année suivante.*** *L'assurance liée à cette licence assure une couverture en responsabilité civile, défense et recours, accidents corporels et assistance jusqu'au 31 décembre de l'année suivante.*